



# Appel à projets PIA

## Chimie du végétal et matériaux biosourcés

### - juin 2017



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

Fiche n° 19

**ouverture** 09/06/2017 – **clôture** 23/10/2017 dans la limite des fonds disponibles

<b>Pour qui ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans le cadre d'un accord de consortium, par <b>des entreprises et/ou des entités publiques ou privées</b> conduisant des activités de recherche et de développement. Le coordonnateur est nécessairement une entreprise, qui coordonne notamment le suivi de l'exécution opérationnelle et financière des travaux ;</li><li>- de manière individuelle, par <b>une entreprise</b>.</li><li>- <b>Entreprises capables d'industrialiser ou de commercialiser, à terme, les technologies ou produits développés dans le cadre du projet</b>, telles que des chimistes, des papetiers, des agro-industriels ou des équipementiers.</li></ul>
<b>Pourquoi ?</b>	<b>Financer des projets de démonstrateurs et briques technologiques dans le domaine de la chimie du végétal et des matériaux biosourcés, afin de permettre le développement de ces filières.</b>
<b>Pour quels projets ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contribuer à mettre sur le marché de <b>nouveaux produits biosourcés compétitifs et écoconçus</b>.</li><li>- Viser <b>préférentiellement la valorisation de biomasses produites sur le territoire national</b> (Biomasses résiduelles et coproduits industriels (fraction fermentescible des ordures ménagères, coproduits des agro-industries et des papeteries...), Coproduits agricoles et forestiers, Microalgues produites sur des terres non-agricoles et dont la production est couplée à la valorisation d'effluents industriels ou urbains (bioremédiation, recyclage du CO2...), Plantes à fibres à usage industriel (lin, chanvre...), Productions agricoles céréalières, oléagineuses et sucrières.</li></ul> <p>Une attention particulière sera apportée aux projets structurants : 1/ : ouvrant plusieurs étapes de la chaîne de valeur, de la production de la ressource à la formulation et/ou la mise en œuvre des produits finis ; 2/-s'inscrivant dans une logique territoriale. Les projets devront notamment intégrer la problématique de l'approvisionnement en biomasse avec une logistique de transport réduite et favoriser les synergies entre les acteurs du territoire (compétences, utilités...).</p>
<b>Quel financement par le PIA ?</b>	<p>Cet AAP cible prioritairement des projets dont l'assiette globale est supérieure ou égale à 1 million d'euros.</p> <p>L'ADEME propose trois produits de financement pour les entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Coûts éligibles et retenus &gt; 1 M€, au choix du bénéficiaire : Aides partiellement remboursables composées de 80% d'avances remboursables et 20% de subventions ; Avances remboursables uniquement, avec dans ce cas une bonification du taux d'aide.</li><li>- Coûts éligibles et retenus &lt; 1 M€ : Subventions</li></ul> <p>Pour <b>les collectivités locales et assimilées, les établissements publics et assimilés et les organismes de recherche et assimilés</b>, l'aide se fera principalement sous forme de subventions. Si l'encadrement communautaire permet de financer jusqu'à 100% des coûts éligibles de l'opération, en pratique l'ADEME réduit parfois ce taux, en particulier pour les EPIC financés généralement à 40%.</p>
<b>Quels critères de sélection ?</b>	Contenu innovant ; Critère d'éco-conditionnalité du projet (Pertinence du projet par rapport aux enjeux environnementaux et énergétiques , Qualité du plan d'évaluation environnementale, estimation initiale argumentée et étayée des effets environnementaux et énergétiques ) ; Impact commercial et financier du projet ; Impact économique et social du projet ; Impact sur les filières industrielles concernées ; Qualité de l'organisation du projet ; Caractère incitatif de l'intervention.
<b>Qui contacter ? Où se renseigner ?</b>	
<b>Opérateur de l'État</b>	L'ADEME est à la disposition des porteurs de projets pour toute question, y compris en amont de la soumission : aap.stockageconversion@ademe.fr Contact : <b>Mme Nathalie THYBAUD</b> Courriel : <a href="mailto:chimieduvegetal@ademe.fr">chimieduvegetal@ademe.fr</a>
<b>SGAR Occitanie</b>	Simon Leguil, SGAR et DIRECCTE Occitanie Mèl :simon.leguil@direccte.gouv.fr ; Tél : 05 34 45 33 96 Samuel Puygrenier, ADEME Occitanie : samuel.puygrenier@ademe.fr
<b>Documents de référence</b>	Page d'information sur le site internet de l'ADEME : <a href="https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20Chimie2017-58#resultats">https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20Chimie2017-58#resultats</a>